

Société Coopérative d'Intérêt Collectif VIV'LA VIE

Rapport annuel d'activité 2019

Assemblée générale ordinaire du 06 octobre 2020

RAPPEL DE LA MISSION

La mission principale de *Viv'La Vie* est de permettre, à ceux qui le souhaitent, de vivre leur handicap, leur maladie ou leur grand âge, à domicile ou à proximité et en toute sécurité. Elle a aussi pour mission en amont de la dépendance, d'organiser des actions d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage en lien avec les autorités sanitaires de tutelle, les professionnels de santé et les associations de malades.

Dans toutes les actions menées par la SCIC, la solidarité de proximité (voisinage, village) et l'implication des familles des personnes aidées sont systématiquement recherchées et valorisées.

RESUME DES ACTIVITES EN 2019

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) compte 20 places (Taux d'occupation : 94,41 %).

Elargissement de la maison de santé du Collet sur les sites du Pont de Montvert et de Vialas. Créant une maison de santé multi-sites Collet-Pont-Vialas.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

I. SSIAD : TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le SSIAD a un arrêté d'autorisation sur les 8 communes (St Julien des Points, Le Collet de Dèze, St Michel de Dèze, St Martin de Boubaux, St Hilaire de Lavit, St Privat de Vallongue, St André de Lancize, St Germain de Calberte) qui représentent l'ancienne communauté de commune de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes. A ce jour les patients du SSIAD résident sur les communes de St Julien des Points, Le Collet de Dèze, St Michel de Dèze, St Hilaire de Lavit, St Privat de Vallongue, St Martin de Boubaux et Ste Cécile d'Andorge (commune du Gard pour laquelle le SSIAD a une dérogation).

II. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE 2019

A. L'Evaluation interne du service

La démarche évaluative (Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007) engagée par notre SSIAD de la Vallée Longue et du Calbertois a été collective et participative, et a impliqué les professionnels en un diagnostic partagé.

Pour mener à bien cette évaluation, notre SSIAD a fait l'acquisition du Référentiel d'Evaluation Interne de l'Union Nationale des Associations et Services de Soins Infirmiers (UNASSI).

Ce logiciel est mis à jour régulièrement pour tenir compte des évolutions dans la législation et les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP).

L'évaluation interne a été réalisée du 01/03/2019 au 30/09/2019 et a été accompagné par la société Aviance.

Les points à valoriser ont été mis en avant et les éléments d'amélioration précisés dans un plan d'amélioration continue de la qualité.

Ce dernier a d'ores et déjà permis entre autre :

- La mise à jour de tous les outils de la loi 2002-2
- La réalisation de tous les projets personnalisés
- La mise à jour des protocoles et procédures existants et l'élaboration d'autres

B. Le Projet de service 2020-2025

En parallèle à l'évaluation interne, le SSIAD a procédé à la révision de son projet de service. Ce dernier a lui aussi été accompagné par la société Aviance.

La révision du projet de service a permis de fixer de nouveaux objectifs à atteindre, en lien avec les évolutions majeures du secteur, qui sont autant de repères dans le temps pour les usagers, leurs proches, les partenaires extérieurs, comme pour le personnel.

Le Projet de Service permet ainsi d'identifier les stratégies pour les cinq prochaines années 2020-2025, et en précise les moyens d'actions à mettre en œuvre pour réaliser les missions du SSIAD de la Vallée Longue et du Calbertois.

Il est essentiel que le contenu de ce document, et notamment la partie consacrée aux perspectives d'évolution, soient connues et partagées par tous les acteurs et partenaires du service.

En impliquant l'ensemble des professionnels du SSIAD, l'élaboration du Projet de Service a constitué un moment fort de la vie institutionnelle du service, à la fois fédérateur et dynamisant afin que l'équipe du service s'approprie les orientations du projet, la définition des principes d'actions en lien avec le nouveau projet associatif.

Un Comité de Pilotage a été conçu afin d'être représentatif des catégories d'acteurs du service et deux groupes de travail ont été constitués : Groupe de travail AS/AMP et Groupe de travail Direction.

Trois réunions de travail ont eu lieu de mai 2019 à septembre 2019, réunissant les membres de l'équipe du SSIAD.

Le Projet de Service demeurera pour les cinq prochaines années (2020-2025) le document de référence du SSIAD de la Vallée Longue et du Calbertois.

C. Enquête annuelle sur la satisfaction des bénéficiaires

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des bénéficiaires du SSIAD en janvier 2020 concernant l'année 2019 afin de recueillir leur satisfaction sur les prises en charge délivrées par l'équipe du SSIAD.

Le questionnaire a été distribué aux 22 usagers présents début 2020.

63% des usagers et leurs familles ont répondu à l'enquête.

Les résultats font ressortir un taux de satisfaction général de 100%, à la fois sur la qualité des soins, et sur l'appréciation générale de l'équipe du SSIAD.

Il a mis cependant en avant des points à améliorer :

- Le délai pour le rendez-vous d'évaluation par l'IDEC
- La remise du livret d'accueil
- Les horaires proposés pour les soins
- La communication entre les soignants
- La coordination avec les autres intervenants à domicile

Le SSIAD s'est attaché à axer ses efforts sur tous ces points.

III. LE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - SSIAD

Indicateurs concernant les personnes suivies par le SSIAD

Il y a eu 13 entrées et 9 arrêts de prise en charge dont 3 décès.

La durée moyenne de prise en charge est de 148,69 jours sans interruption.

1. Répartition par âge des personnes accompagnées

Age moyen des personnes accompagnées : 83 ans

23.33 % ont entre 60 et 74 ans.

23.33 % ont entre 75 et 84 ans.

53.34 % ont entre 85 et 96 ans et plus.

Le SSIAD accompagne de plus en plus les personnes du très grand âge qui terminent leur vie chez eux.

2. Répartition par sexe des personnes accompagnées

Le SSIAD est intervenu auprès de 30 personnes en 2019.

21 sont des femmes (70 %) et 9 sont des hommes (30 %).

3. Répartition par GIR des personnes accompagnées en 2019

Libellé	Résultat	%
GIR 1	3	10 %
GIR 2	2	6,67 %
GIR 3	6	20 %
GIR 4	13	43,33 %
GIR 5	3	10 %
GIR 6	3	10 %
TOTAL	30	

4. Répartition par condition de cohabitation

Personnes vivant avec des personnes de la génération précédente 3.33 %
Personnes vivant avec des personnes de la génération suivante 13.33 %
Personnes vivant en couple ou avec des personnes de la même génération 50 %
Personnes vivant seules 33.33 %

5. Activité globale du SSIAD

Le taux d'activité du SSIAD pour 2019 est de 94,41 %.

Ce dernier a connu une baisse de mai à juillet pour augmenter significativement à partir du mois d'août. Ceci a permis un équilibre sur l'année est un taux en constante augmentation depuis 5 ans malgré une baisse par rapport à 2018.

IV. LES RESSOURCES HUMAINES

A. Le personnel

Monsieur BERAUD Valentin (AS) a remplacé Mademoiselle GRIOLET Adeline (AS) en congé maternité jusqu'au début du mois de mars.

Mademoiselle SADOUL Virginie (AMP) et Mademoiselle GERBER Clara (AS) ont été présentes toute l'année.

Madame BERNABÉ Anaïs infirmière coordinatrice a été absente pour maladie pendant 2 mois et n'a pas été remplacée. Madame GAUTHIER Laure technicienne administrative a été présente toute l'année.

L'effectif à ce jour est d'une aide-soignante à temps complet en CDI, d'une aide soignante en CDI à 0.75 ETP, d'une aide médico-psychologique à temps complet en CDI, d'une infirmière coordinatrice en CDI à 0.25 ETP et d'une gestionnaire de SSIAD à temps complet en CDI pour 20 patients. Cela équivaut à 4 équivalents temps plein (ETP).

B. Les formations

Le personnel a bénéficié de 206 heures de formation

Thèmes	Nombre d'heures	Nombre de personnes
Gestionnaire de SSIAD	143	1
Infirmière coordinatrice	42	1
Les soins palliatifs et 'accompagnement de fin de vie	21	1
Le soignant face au refus de soins	21	Annulée

V. Bilan financier

Le SSIAD présente un solde positif de 10 506,12 €. Les remplacements des aides soignants ont tous été assurés par les infirmières libérales sauf pour le remplacement de congé maternité.

Une grosse dépense a été faite pour l'accompagnement à l'évaluation interne, la révision du projet de service et la mise à jour des outils de la loi 2002-2.

VI. Perspectives 2020-2021

- Identifier l'ensemble des partenaires actuels et potentiels du SSIAD et formaliser des conventions
- Former le personnel pour répondre aux besoins
- Elaborer le diagnostic du CPOM en vue de sa négociation avec l'ARS et sa signature (utilisation du solde)
- Préparer l'évaluation externe
- Extension activités (25 places)
- Diversification et amélioration des services (psychologue, aide à l'Activité Physique...)

VII. Conclusion

Le SSIAD de la vallée longue et du calbertain reste attentif à permettre à tous ceux qui le souhaitent de terminer leur vie à leur domicile.

La collaboration entre le SSIAD et le cabinet des IDEL situés tous deux dans la maison de santé au Collet de Dèze est primordiale pour permettre de répondre aux besoins de toute une population en milieu rural. Cependant, suite au rapport de l'évaluation interne, le SSIAD doit développer ses partenariats et surtout formaliser celui avec l'EHPAD du Collet.

LA MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE

L'année 2019 a été marquée par l'extension de la MSP avec le cabinet du Dr Philippe LEROY, basé sur le Pont de Montvert. La maison de santé du Collet de Dèze est devenue la MSP multisite du COLLET-PONT-VIALAS.

Au service d'environ 3 500 habitants, l'équipe est donc composée de :

- 2 médecins généralistes sur les sites du Pont de Montvert et Le Collet de Dèze
- 7 infirmières réparties sur les 3 sites
- 1 infirmière Asalée
- 2 kinésithérapeutes réparties sur les 3 sites
- 1 sage-femme
- 1 psychologue
- 1 pédicure-Podologue
- 1 orthophoniste
- 1 diététicienne
- 2 pharmacies
- 3 SSIAD

De ce fait, le projet de santé a été réactualisé en 2019. Il s'articule autour de 3 grandes fonctions :

- L'entrée dans le système de soins : diagnostic, orientation et traitement,
- Le suivi des patients et la coordination des parcours : examens complémentaires, accès aux spécialistes, hospitalisations, coordination des soins complexes,
- Le relais des politiques de santé publique (prévention, dépistage, éducation à la santé).

Afin d'accroître les services rendus aux patients, le site du Collet met à disposition des espaces afin d'accueillir les permanences de partenaires extérieurs. Il s'agit :

- Du centre social du Conseil Départemental
- De l'Espace 48 Jeunes
- De l'ADMR

Un projet de construction d'un bâtiment est prévu sur le Pont de Montvert et, au sein de l'EHPAD de Vialas, seront aménagés deux cabinets de consultation (médecin et kiné). La date de livraison est prévue en 2020 ou 2021.

Les réunions de concertation pluri professionnelles (RCP) ont été mise en place à partir de septembre 2019 pour les sites du Pont de Montvert et Vialas au rythme d'une par mois. Celles du Collet continuent à raison d'une RCP mensuelle. Les RCP consistent à suivre de manière pluridisciplinaire des patients dont le cas est complexe.

L'année 2019 a été marquée par l'embauche de Carole TALBOT, en tant que coordinatrice MSP. D'abord sous CDD de juin à décembre, un CDI a été signé à compter de janvier 2020 à hauteur de 2 jours hebdomadaire. L'année 2019 a été marquée par l'embauche de Carole TALBOT, en tant que coordinatrice MSP. D'abord sous CDD de juin à décembre, un CDI a été signé à compter de janvier 2020 à hauteur de 2 jours hebdomadaire.

Des subventions perçues de l'ARS ont permis l'implantation de la télémedecine sur le territoire. Trois établissements ont été dotés d'un chariot HOPI MEDICAL (avec stéthoscope, otoscope et dermatoscope) : la MSP, l'EHPAD de Vialas et l'EHPAD du Collet. Le SSIAD de la MSP est quant à lui doté d'une mallette de télémedecine avec juste un stéthoscope. Après un essai en décembre entre la MSP et le CH de Mende, un certain nombre d'ajustements doit être effectué afin de rendre la télémedecine pleinement opérationnelle. L'implantation de la fibre devrait faciliter les connexions.

L'arrivée du Dr Didier BENKEMOUN qui vient remplacer le Dr Philippe MALHERBE sur le site du Collet et celle du Dr Evelyne MERTZ sur le site du Pont de Montvert, fin 2019/début 2020, permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives sur 2020.

Le rapport financier présente un solde positif de 6 039 € pour les NMR. Cette somme est provisionnée sur le compte de la SCIC.

Perspectives 2020-2021

- Installation des deux nouveaux médecins généralistes
- Elargissement de l'offre de soins (dentiste, kiné, ostéopathes ...)
- Numéro unique d'appel pour les trois sites
- Modification des en têtes pour formaliser le rapprochement
- Réflexion sur une refonte du site WEB
- Extension des activités ASALEE sur le Pont de Montvert

- Augmentation du recours aux aides de la MSP (psychologue, diététicienne, transport au cabinet de consultation)
- Mutualisation d'outils logistique (polygraphe, MAPA, etc.)
- Renforcement des liens entre les PS des 3 sites
- Mise à jour de tous les documents formels relatifs à la SISA
- Démarrage des projets de santé publique : dépistage de la fragilité des personnes âgées (3 IDE candidates à la formation, en binôme avec trois médecins), repérage des enfants en surpoids, motivation au sevrage tabagique et prise en charge des complications
- Validation projets immobiliers

VIE DE LA COOPERATIVE

Sociétariat

Le nombre de sociétaires a diminué depuis l'an passé et la répartition dans les différents collèges a été modifiée suite aux changements de catégories de certains sociétaires :

Collèges	Effectif des sociétaires	Montant des parts sociales	Voix à l'AG
Des Collectivités locales	12	5 700,00 €	25 %
Des usagers et investisseurs	76	16 900,00 €	25 %
Des Salariés et apparentés	7	800,00 €	25 %
Des Professionnels de santé et utilisateurs de la MSP	15	2 300,00 €	25 %
Total	110	25 700,00 €	100 %

Au 31/12/2019, **110 sociétaires** dont **les 12 collectivités locales. 514 parts sociales** souscrites pour un montant de **25 700 €**. 35 parts sociales pour un montant 1 750 € ont été souscrites et 13 parts pour un montant de 650 € ont été remboursées.

Composition du CA au 31 décembre 2019

Collège des professionnels de santé utilisateurs de la MSP

- MALHERBE Philippe, médecin, Saint Hilaire de Lavit,
- BALDRAN Martine, infirmière asalée, St Michel de Dèze,
- LEROY Philippe, médecin, Le Pont de Montvert,
- BLACLARD Catherine, pharmacienne, Le Pont de Montvert,
- QUINSAC Némé, médecin, Vialas

Collège des salariés et apparentés

- Laure GAUTHIER, technicienne administrative, le Collet de Dèze,
- Anaïs BERNABÉ, infirmière coordinatrice, Le Collet de Dèze,

Collège des collectivités locales

- 1 élu de la commune du Collet de Dèze – Madame LAUZE Annie
- 1 élu de la commune de Vialas – Monsieur QUINSAT Denis
- 1 élu de la commune du Pont de Montvert – Monsieur MAURIN Stéphan

Les noms des représentants au collège des collectivités locales pourront être modifiés au sein des communes lors des prochaines élections municipales.

Collège des usagers et investisseurs

- GRIOLET Huguette, retraitée, le Collet de Dèze,
- BLANC Maryse, retraitée, Montpellier,
- BENOIT Guy, retraité, Ste Cécile d'Andorge,
- LOUCHE Alain, retraité, St Martin de Boubaux

Le CA s'est réuni 1 fois au cours de l'année 2019.

BILAN FINANCIER

Le bilan et le compte de résultat sont annexés au présent rapport d'activité. Ils ont été établis et vérifiés par le cabinet comptable et d'expertise comptable KPMG avec lequel la SCIC a une lettre de mission par tacite reconduction chaque année.

Pour rappel, la nécessité d'avoir un commissaire aux comptes n'étant plus obligatoire depuis l'application du décret n° 2019-514 du 24 mai 2019, l'Assemblée générale du 5 juillet 2019 a décidé de ne pas reconduire la lettre de mission avec SODECAL Audit (Commissaire aux comptes).

Commentaires du compte de résultat

Les comptes ont été préparés par le cabinet KPMG d'Alès et font apparaître un résultat comptable bénéficiaire de 11 159,51 €.

	SCIC	ABRIGADOU OUSTAOU PRESBYTERE	MSP	SSIAD	RESULTAT
Année 2007	- 3 572,23 €	- 27,32 €			- 3 599,55 €
Année 2008 à 2012	14 863,44 €	- 4 990,55 €		27 398,61 €	37 271,50 €
Année 2013 à 2017	30 990,35 €		- 3 760,87 €	169 317,79 €	196 547,27 €
Année 2018	4 227,03 €		- 381,14 €	24 820,43 €	28 666,32 €
Année 2019	- 1 529,06 €		2 182,45 €	10 506,12 €	11 159,51 €
SOLDE	39 961,66 €		- 1 959,56 €	232 042,95 €	270 045,05 €
	38 002,10 €			232 042,95 €	

L'activité « *fonctionnement de la SCIC* » est déficitaire de – 1 529,06 € dû l'arrêt du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) qui représentait la principale recette.

L'activité « MSP » présente un solde positif de 2 182,45 € pour l'année 2019.

Concernant le solde sur les cumuls depuis l'ouverture, on note un déficit de 1 959,56 €. Ce dernier a diminué par rapport à 2018. Un décalage d'écriture d'une année sur l'autre sur les dotations aux amortissements explique ce déficit qui devrait encore diminuer en 2020 s'il n'y a pas d'autres achats à amortir. Il ne peut en effet pas y avoir de déficit sur ce compte puisque les dépenses engagées par la SCIC pour le fonctionnement de la MSP ou ses activités sont refacturées en intégralité aux professionnels de santé ou prise en charge par les NMR (dotation de fonctionnement de la MSP).

L'activité « SSIAD » quant-à elle présente un solde positif de 10 506,12 € pour l'année 2019.

Le solde excédentaire cumulé, depuis sa création, est désormais de 232 042, 95 €. A la demande de l'ARS une partie de ce dernier doit :

- Etre mis en réserve de compensation des déficits ultérieurs,
- Servir à financer des mesures d'exploitation non reproductibles,
- Etre mis en réserve pour des investissements.

Commentaires du bilan

A la clôture de l'exercice, **les fonds propres de VIV' LA VIE** au 31 décembre 2019 se montent à **295 745,05 €** répartis de la façon suivante :

- Capital social : **25 700 €**
- Réserves statutaires : **258 885,54 €** (soldes cumulés des précédents exercices)
- Bénéfice 2019 : **11 159,51 €**

Le bénéfice 2019 viendra augmenter les réserves statutaires qui seront alors de 270 045,05 € dont 232 042,95 € de solde sur subvention publiques du SSIAD.

Après réaffectation du bénéfice et prise en compte des réserves dédiées, les fonds propres se répartissent de la façon suivante :

- Capital social : **25 700 €** (appartient aux sociétaires)
- Solde financement SSIAD : **232 042,95 €** (à utiliser uniquement pour les activités du SSIAD)
- Fonds propres SCIC : **38 002,10 €** (utilisation libre)

Au Collet de Dèze, le 06 octobre 2020
Le Président, Philippe Malherbe

